

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 à 18h00
--

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de Grabels.

HORS COMMISSION – Installation du Conseil Communal des enfants

Les 6 et 7 octobre dernier, ce sont donc 470 jeunes votants, munis de leur carte d'électeur, qui ont fait le déplacement en salle du Conseil Municipal, accompagnés de leurs professeurs, pour renouveler la moitié des membres plus un siège laissé vacant. Ils avaient le choix entre 20 candidats, élèves de CM1, qui avaient présenté leurs professions de foi lors de temps d'échanges organisés sur les temps périscolaires. Les 6 candidats arrivés en tête ont été élus : CHELLAF Salma, FRANCES Anna, GARRIGUE Titouan, HAIM Elya, MANIACI Victoire, MARCHOUD Anis. Ils rejoignent les 4 CM2 élus l'année précédente : CLARAC Octave, PADRIXE Paul, LAJOUS Léna, BAKIR Yanis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte de l'installation du nouveau Conseil communal des enfants en la présence de ses membres ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

TRANSITION ECOLOGIQUE – Conseil citoyen de la transition écologique - Composition – Désignation des membres titulaires

Président : René Revol

Collège des élu.e.s :

Tous les élu.e.s membres de la Commission municipale de la transition écologique.

(Pour rappel par délibération N°032/10-07-2020, le Conseil Municipal a désigné René Revol, Jean-Luc Martin, Joël Vezinhet, Sona Astarai, Katy Kretz, Thomas Geraci, Pascal Heymès et Régis Morvan comme membre de la commission municipale de la transition écologique.) ;

2 représentants.es du Conseil Communal des enfants ;

2 représentants.es de l'espace jeunes ;

Collège des représentants.e.s des associations et collectifs siégeant avec voix délibérative :

Représentant.e des agriculteurs du Redonnel,
Représentant.e du centre Socioculturel Gutenberg,
Représentant.e de l'association Comité de défense du LIEN,
Représentant.e de l'association De deux choses lune,
Représentant.e de l'association Escalabel,
Représentant.e de l'association Grabels en Transition,
Représentant.e de l'association Jbibok,
Représentant.e de l'association La ligne grabelloise,
Représentant.e de l'association Le vieux biclou,
Représentant.e de l'association Les chasseurs Grabellois,
Représentant.e de l'association Les jardins de la Mosson,
Représentant.e de l'association Les Jardins Familiaux de Grabels,
Représentant.e de l'association Les passerelles,
Représentant.e de l'association Les sinistrés en colère – tous au sec,
Représentant.e de l'association Lou Dragas,
Représentant.e de l'association Millefeuilles,
Représentant.e de l'association Paysarbres,
Représentant.e de l'association Rando – Loisir – Culture,
Représentant.e du collectif SOS OULALA,
Représentant.e de l'association Stop LINKY – 5G,
Représentant.e de l'association Velocité ;

Collège des citoyen.ne.s ayant postulé et été tirés au sort en séance du Conseil Municipal par Monsieur Regis Morvan et Madame Zohra Dirhoussi :

Monsieur Patrice Lallemand,
 Madame Claire De Roquefeuil,
 Madame Marie-Hélène Coulet,
 Madame Mylène Pistre,
 Madame Carine Pouilloux,
 Monsieur Renaud Lachenal,
 Madame Annick Ollier,
 Monsieur Nicolas Gaboriaud-Kolar,

Liste des partenaires appelées à siéger avec voix consultative :

Représentant.e de l'association ANV COP 21 Montpellier,
 Représentant.e des apiculteurs,
 Représentant.e du collectif local du Pacte pour la transition Montpellier,
 Représentant.e de l'association Compagnie Internationale Alligator,
 Représentant.e de l'association COOPERE 34,
 Représentant.e du domaine du Mas de Piquet,
 Représentant.e de l'association Extinction Rebellion Montpellier,
 Représentant.e de la Ligue de Protection des Oiseaux,
 Représentant.e de l'association les écologistes de l'Euzière,
 Représentant.e de l'association les petits débrouillards,
 Représentant.e de l'association LUS,
 Représentant.e de l'association Repair café,
 Représentant.e de l'association Reporterre.

Représentant.e.s des services municipaux qui assureront le secrétariat et l'appui technique du CTE :

Représentant.e de la Direction Générale des services,
 Représentant.e du service communication,
 Représentant.e des Services Techniques,
 Représentant.e du service urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité moins six abstentions (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI) :**

- D'approuver la composition du Conseil citoyen telle que présentée ci-dessus ;
- De Charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération aux personnes concernées ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

TRANSITION ECOLOGIQUE – Cirques avec la présence d'animaux – Interdiction sur le territoire communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

- D'émettre le vœu qu'une réglementation nationale vise à interdire la présence d'animaux dans les cirques ;
- Dans l'attente d'une telle réglementation, que la Ville de Grabels utilise toutes les compétences à sa disposition pour interdire la venue de cirques avec animaux sur son territoire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à l'association « Cirque de France » ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Demande de subventions auprès de l'Agence Française de Développement et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'extension du réseau d'adduction d'eau potable de la ville d'Abalak – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité moins cinq voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; A.BENHAMED ; T.GERACI) et une abstention (F.MARCHETTI) :

- D'approuver les demandes de subventions auprès de l'Agence Française de Développement et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse relatives au projet d'extension du réseau d'adduction d'eau potable de la ville d'Abalak (Niger) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions et documents relatifs à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale, au Directeur général de l'Agence Française de Développement, au Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Règlement intérieur des services municipaux – Modification – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter et de rendre applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, le règlement intérieur de la Commune de Grabels tel que joint en annexe ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

HORS COMMISSION – Réseau des voisins bienveillants – Principe - Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de la création du réseau « Les voisins bienveillants » ;
- D'engager la réflexion la plus large possible pour la mise en œuvre et la réglementation de ce dispositif ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Vidéo-protection – Etude de faisabilité – Demande de subventions - Autorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, moins trois voix contre (N.VERDIER ; C.FERRON ; MS.MONTAGNE) et cinq abstentions (K.KRETZ ; M.MARCHOUD ; JL.RICHE ; F.FIANDINO ; Z.DIRHOUSI) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents interlocuteurs et d'engager une étude de faisabilité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus hautes en capital auprès de tout organisme pertinent ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Tableau des emplois - Modification

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification du tableau des emplois telle que définie dans le tableau joint en annexe ;

- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de catégorie B et C afin de faire face à l'accroissement temporaire d'activité dans les conditions ci-dessous :
 - 8 postes d'adjoint technique correspondant à 7 équivalents temps plein,
 - 1 poste de rédacteur, 8^{ème} échelon, correspondant à 1 équivalent temps plein,
 - 1 poste d'adjoint administratif correspondant à 1 équivalent temps plein,
 - 6 postes d'adjoint d'animation correspondant à 2 équivalents temps plein
- De fixer la rémunération au 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emploi de recrutement, sauf mention contraire ;
- De dire que les dispositions de la délibération prendront effet au 1er janvier 2021 ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants sur le Budget Principal 2021 ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale
- ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Budget Primitif 2020 - Décision Modificative N°2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité moins six voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI) :

- D'approuver la décision modificative N°2 pour l'exercice 2020 ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Souscription d'un emprunt à court terme - Approbation et Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité moins six voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure un emprunt à court terme de 400 000€ auprès du Crédit Agricole selon les conditions mentionnées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Versement d'un acompte sur subvention au CCAS - Autorisation

Considérant que la subvention allouée au C.C.A.S. est annuelle et que le budget primitif de la Commune ne pourra pas être voté avant la fin du 1^{er} trimestre 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser un acompte sur la subvention allouée par la Commune au C.C.A.S. au titre de l'année 2021 pour un montant correspondant au 1/5 de celle attribuée en

2020, soit 52 000 €, sous réserve qu'il y ait absolue nécessité pour assurer le bon fonctionnement du service et sur demande expresse de ce dernier ;

- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Mandatement des dépenses d'investissement - Autorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après avant le vote du budget primitif de l'année 2021 :
 - CHAPITRE 20 pour un montant de 6 812 € (B.P. 2020 : 27 250 €) ;
 - CHAPITRE 21 pour un montant de 12 944 € (B.P. 2020 : 51 776 €) ;
 - CHAPITRE 23 pour un montant de 159 683 € (B.P. 2020 : 638 735 €) ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Tarif horaire du personnel pour le calcul des travaux en régie - Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver et d'appliquer les taux horaires sus visés pour les travaux en régie 2021 ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Avenant à la convention d'objectifs et de financement 2020/2023 – Crèche Municipale Françoise Chazot – Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Commune de Grabels concernant la crèche municipale Françoise Chazot pour la période 2020-2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Avenant à la convention d'objectifs et de financement 2020/2023 – Prestation de service Accueil de loisirs « Accueil adolescents » – Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Commune de Grabels concernant la prestation de service Accueil de loisirs « Accueil adolescents » pour la période 2020-2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Avenant à la convention d'objectifs et de financement 2020/2023 – Prestation de service Accueil de loisirs « extrascolaire » – Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Commune de Grabels concernant la prestation de service Accueil de loisirs « extrascolaire » pour la période 2020-2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Avenant à la convention d'objectifs et de financement 2020/2023 – Prestation de service Accueil de loisirs « périscolaire » – Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Commune de Grabels concernant la prestation de service Accueil de loisirs « périscolaire » pour la période 2020-2023;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Convention d'objectifs et de financement 2020/2023 - Aide au fonctionnement des ludothèques - Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Commune de Grabels concernant la ludothèque municipale pour la période 2020-2023;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Protocole Transactionnel Madame et Monsieur ESCALANTE – Commune de Grabels – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à transiger ;
- D'approuver les termes de la transaction intervenant entre la Commune et Madame Bérénice BADIN épouse ESCALANTE et Monsieur Stephan ESCALANTE ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents à cette fin et notamment la transaction annexée à la délibération du conseil municipal ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Convention pour l'organisation et le financement du Festival Piano – Approbation et Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'accepter les termes de la convention de partenariat pour le financement à hauteur de 7 000€ du festival « le Piano dans tous ses éclats » ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération aux communes de Laverune et Juvignac, à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Règlement Intérieur du Conseil Municipal – Modification

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De modifier la rédaction de l'article 29 comme définie dans la délibération ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Groupement de commandes pour l'achat de fournitures scolaires, matériels pédagogiques et didactiques avec la ville de Montpellier - Adhésion et signature de la convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'adhérer au groupement de commandes entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole, Baillargues, Beaulieu, Castelnau-Le-Lez, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Grabels, Jacou, Juvignac, Montferrier-sur-Lez, Pérols, Pignan, Prade-le-Lez, Saint-Georges d'Orques, Villeneuve-lès-Maguelone pour l'achat de Fournitures Scolaires, matériels pédagogiques et didactiques convention aux termes de laquelle la Ville de Montpellier est désignée coordonnateur du groupement, et sa Commission d'Appel d'Offres déclarée compétente pour attribuer ce marché ;
- D'autoriser la signature de la convention de groupement de commandes, laquelle prévoit notamment que le coordonnateur sera chargé de la signature du marché à intervenir au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ;
- De dire que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement de la ville de Grabels ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Grabels, le 16 décembre 2020.

Le Maire,
René REVOL

